



# ERGONOMIE :

adapter le travail  
**À L'HOMME**

# ERGONOMIE :

adapter le travail  
**À L'HOMME**



**SIMETRA**

Bâtiment Le Récif - 26 Allée Marie Politzer 64200 BIARRITZ

05 59 58 38 80  [www.simetra.fr](http://www.simetra.fr)

ASSOCIATION LOI 1901. SIRET 782 258 214 000 58 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 13 782 258 214 • APE 8621 Z



**SIMETRA**



## Exemples d'interventions réalisées

- SENSIBILISATION TRAVAIL DE BUREAU  
- individuelles ou collectives.
- DIAGNOSTIC ET PROPOSITION D'AMÉLIORATION DES ACTIVITÉS DE :  
- lingerie  
- cuisine collective  
- milieu de la petite enfance  
- aéronautique, BTP, ...
- PARTICIPATION À UN PROJET DE CONSTRUCTION, RÉHABILITATION D'UN FOYER DE VIE POUR ADULTES HANDICAPÉS.
- ETUDE DE POSTE SALARIÉ RECONNU TRAVAILLEUR HANDICAPÉ VISANT



À PROPOSER DES PRÉCONISATIONS DANS LE BUT DU MAINTIEN AU POSTE (EN COLLABORATION AVEC CAP EMPLOI).

- CONSEIL EN ENTREPRISE POUR MISE EN PLACE DÉMARCHÉ PRÉVENTION.

Qu'est ce qu'un ergonome ?

## Son rôle ?

- Adapter le travail à l'homme
- Comprendre et améliorer les situation de travail
- Proposer et aider à la mise en de pistes d'amélioration

## Les champs d'intervention

- Participation à des projets de conception de nouveaux bâtiments.
- Aménagement des postes de travail suite aux recommandations du médecin du travail.
- Questions de maintien dans l'emploi (après accident du travail, une maladie professionnelle, et handicap...).



- Mise en place de sensibilisation sur différents thèmes, manutention, travail sur écran... : documents téléchargeables sur le site [www.simetra.fr](http://www.simetra.fr).
- Animation de groupe de travail.
- Participation aux groupes de travail sur l'élaboration de préconisations détaillées.



## Démarches et étapes

- DÉMARCHÉ DE PRÉVENTION DES RISQUES
- ETUDES DE POSTES
- PROJETS DE CONCEPTION
- DÉMÉNAGEMENTS, EXTENSIONS
- AUTRES...

## Les 6 étapes

- 1 Formulation d'une DEMANDE d'intervention auprès du médecin du travail... N'hésitez- pas à le contacter
- 2 TRANSMISSION de cette demande initiale par le médecin du travail à l'ergonome si besoin, pas systématique
- 3 Premier CONTACT entre le chef d'entreprise, le médecin du travail et si besoin l'ergonome
- 4 INTERVENTION de l'ergonome
- 5 REDACTION et FORMALISATION de l'étude et des propositions
- 6 RESTITUTION à l'entreprise du bilan de l'intervention et des pistes de transformation.

L'ergonome s'attache à observer l'activité réelle et analyser les situations de travail dans leur globalité.